



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 février 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 592-2020 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2019 de certains cours d'eau.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 24 février 2020, jour de leur publication.

Donné à Saint-David, ce 24^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**